



## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure

### **Autres désignations commerciales**

Hot Climate Range

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

Batterie.

Note: Ce produit est un «article» et n'est pas un objet qui est tenu de délivrer de Fiche de données de sécurité (FDS) par la réglementation concernant les substances chimiques. Cette FDS propose volontairement des informations utiles pour votre sécurité de manipulation et protection de l'environnement.

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Robert Bosch GmbH  
Automotive Aftermarket  
Boîte postale: 41 09 60  
D-76227 Karlsruhe

Téléphone: +49 721-942-0

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Note: Ce produit est un «article» et n'est pas un objet qui est tenu de délivrer de Fiche de données de sécurité (FDS) par la réglementation concernant les substances chimiques. Cette FDS propose volontairement des informations utiles pour votre sécurité de manipulation et protection de l'environnement.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Plomb

acide sulfurique ... %

**Mention** Danger

**d'avertissement:**



**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locale et nationale.

**Conseils supplémentaires**

Il n'ya aucun risque si des mesures pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**2.3. Autres dangers**

Si les batteries sont intactes et si l'on respecte leurs consignes d'utilisation, aucun danger n'est à attendre.

Les batteries AGM (Absorbent Glas Mat) possèdent deux caractéristiques principales :

- Elles contiennent de l'acide sulfurique dilué absorbé pouvant occasionner de graves brûlures en cas de contact.
- Pendant la procédure de charge, des gaz hydrogène et oxygène se forment, et, dans certaines conditions, ces derniers peuvent former un mélange explosif.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Batterie (Plomb)

La concentration de l'acide sulfurique dilué absorbé varie en fonction de l'état de charge de la batterie. La composition du boîtier en plastique peut varier en fonction des diverses exigences des clients.



**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7439-92-1	poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm] /			60 - 75 %
	231-100-4	082-013-00-1	01-2119513221-59	
	Repr. 1A, Lact., STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360FD H362 H372 H400 H410			
7664-93-9	Acide sulfurique			5 - 15 %
	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20	
	Skin Corr. 1A; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

En raison des mesures structurelles des cellules sont contenues matières dangereuses dans l'application prévisible n'est pas librement disponible.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Les mesures suivantes premiers secours ne sont requis que pour l'exposition grâce à des composants internes de la batterie pour les dommages à l'enveloppe extérieure.

Des intact, cellules fermées ne causent pas de risques pour la santé.

**Après inhalation**

Acide sulfurique dilué absorbé:

- Assurer un apport d'air frais.
- Consulter un médecin.

Pâte de plomb:

- Assurer un apport d'air frais.
- Consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Acide sulfurique dilué absorbé:

- Laver avec beaucoup d'eau.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Consulter un médecin.

Pâte de plomb:

- Laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
- Consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Acide sulfurique dilué absorbé:

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

Pâte de plomb:

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Acide sulfurique dilué absorbé:

- Faire boire beaucoup d'eau.
- Ne pas faire vomir.
- Administration de charbon actif.
- Appeler immédiatement un médecin.





Pâte de plomb:

- Rincer la bouche.
- Consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

eau, Dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>), Moyen d'extinction sèche.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune information disponible.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Vêtement de protection: Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166). Porter un équipement de protection respiratoire. Vêtement de protection résistant acides..

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Neutraliser avec: Carbonate de sodium.

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Élimination conformément aux prescriptions légales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter un court-circuit de la cellule. Éviter des dommages mécaniques aux cellules. Ne pas ouvrir ou démonter.

Observer mode d'emploi.

##### **Information supplémentaire**

Ne jamais nettoyer la batterie au moyen d'un chiffon sec ; il faut la nettoyer avec un chiffon humide.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver à l'abri, dans un endroit frais.

Une fois chargées, les batteries à base d'acide et de plomb ne gèlent pas jusqu'à -50 °C.

Température de stockage recommandée : température ambiante.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Il faut obtenir l'accord des autorités locales responsables des eaux en cas de stockage de grandes quantités.

Lorsqu'il est nécessaire de stocker les batteries dans des entrepôts, il faut obligatoirement respecter les consignes d'utilisation de celles-ci.



**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Batterie.

Note: Ce produit est un «article».

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	
-	Plomb métallique et composés, en Pb	-	0,1		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7439-92-1	Plomb	Plomb (femmes)	300 µg/l	Sang	

**Conseils supplémentaires**

En cas de manipulation correcte, aucune exposition au plomb due à des batteries contenant du plomb n'est à attendre

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

En cas de fuite d'électrolyte:

Prévoir une ventilation et/ou aspiration conforme dans les locaux de travail.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter l'inhalation de la fumée et des vapeurs.

**Protection des yeux/du visage**

En cas de fuite d'électrolyte:

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166). (nécessaire également pendant le chargement)

**Protection des mains**

En cas de fuite d'électrolyte:

Gants en nitrile Épaisseur recommandée du matériau : 0,11 mm. Temps de perméation: &gt; 480 minutes.

**Protection de la peau**

En cas de fuite d'électrolyte:

Vêtement de protection résistant acides.

**Protection respiratoire**

En cas de fuite d'électrolyte:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide (1), Solide (2)
Couleur:	Incolore (1), Gris (2)
Odeur:	Inodore (1), Inodore (2)

pH-Valeur (à 25 °C): 0,3 (1), 7-8 (2)

**Modification d'état**

Point de fusion:	-35 - -60 (1), 327 (2) °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	108-144 (1), 1740 (2) °C



**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

Point d'éclair: non combustible (1)+(2) °C

**Dangers d'explosion**

Non explosif. (1)+(2)

Pression de vapeur: (à 20 °C) 14,6(1), - (2) hPa

Densité (à 20 °C): 1,2-1,3 (1), 11,35 (2) g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: (à 25 °C) 0,15 mg/l (2) g/L

**9.2. Autres informations**

(1) Acide sulfurique (5 - 15%)

(2) Plomb

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Acide sulfurique dilué absorbé:

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

Danger de formation de mélanges hydrogène/air explosifs en cas de stockage dans des lieux fermés.

Détruit les matériaux organiques, tels que le papier, le bois, les textiles.

**10.2. Stabilité chimique**

Acide sulfurique dilué absorbé:

Température de décomposition: 338 °C.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Acide sulfurique dilué absorbé:

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Forme avec l'air des mélanges gazeux explosifs.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Acide sulfurique dilué absorbé:

Réactions toxiques avec les alcalis.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pâte de plomb:

Les composés anorganiques de plomb ne sont absorbés que lentement par ingestion ou inhalation, et difficilement par la peau. Lorsque le plomb est absorbé, il n'est éliminé que très lentement, si bien qu'il s'accumule longtemps dans l'organisme.

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Acide sulfurique:

L'acide sulfurique se dégrade immédiatement en ions hydrogène et sulfate. Ce sont les ions hydrogène qui sont responsables de la toxicité locale de l'acide sulfurique (irritations et brûlures).

DL50/orale/rat: 2140 mg/kg (comme OCDE 401)

CL50/inhalatif/rat: 375 mg/m<sup>3</sup> (OCDE 403)

DL50/cutanée: Donnée non disponible

Pâte de plomb:

De manière générale, la toxicité aiguë relativement faible des composés anorganiques de plomb difficilement solubles dans l'eau a été confirmée après ingestion, contact avec la peau et inhalation.

DL50/orale/rat: &gt; 2000 mg/kg

DL50/cutanée/rat: &gt; 2000mg/kg

CL50/inhalatif/rat: > 5 mg/m<sup>3</sup> (4h)



**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 1562,5 mg/kg; ATE (inhalation aérosol) 4,687 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Acide sulfurique:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Liste des matières Directive 67/548/CEE Annexe I

Pâte de plomb:

Peau: Des études portant sur d'autres composés anorganiques de plomb difficilement solubles ont montré que ces substances ne sont pas corrosives ni irritantes pour les yeux des lapins.

yeux: Des études portant sur le monoxyde de plomb et sur d'autres composés anorganiques de plomb difficilement solubles ont montré que ces substances ne sont pas corrosives ni irritantes pour les yeux des lapins.

Voies respiratoires: Dans le cadre d'études portant sur l'inhalation sur le long terme de monoxyde de plomb, aucun symptôme d'irritation des voies respiratoires n'a été constaté.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide sulfurique:

N'est pas classée.

Pâte de plomb:

On ne dispose d'aucune preuve attestant du fait que les composés anorganiques de plomb difficilement solubles conduisent à une sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm] / )

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide sulfurique:

Cancérogénité: N'est pas classée.

Mutagénicité: N'est pas classée.

Toxicité pour la reproduction: inhalativ, Lapin, Souris: NOAEL 19,3 mg/m<sup>3</sup> (OCDE 414); N'est pas classée.

Pâte de plomb:

Cancérogénité: Des études épidémiologiques menées auprès d'employés exposés à des composés anorganiques de plomb ont permis de dégager un lien limité avec le cancer de l'estomac. D'où la décision de l'IARC de classer ceux-ci comme cancérigène (groupe 2A).

Mutagénicité: Les résultats d'études portant sur la génotoxicité des composés anorganiques de plomb hautement solubles sont contradictoires ; de nombreuses études font état autant d'effets positifs que négatifs. Les réactions semblent être déclenchées par des mécanismes indirects, le plus souvent à des concentrations très élevées que l'on ne peut pas trouver physiologiquement.

Toxicité pour la reproduction: Une exposition importante aux composés anorganiques de plomb peut avoir des effets négatifs sur la fertilité féminine et masculine, et avoir également un impact négatif sur la qualité du sperme. L'exposition prénatale aux composés anorganiques de plomb est à mettre également en lien avec des effets négatifs sur le développement neuropsychologique de l'enfant.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide sulfurique:

N'est pas classée.

Pâte de plomb:

De manière générale, la toxicité aiguë relativement faible des composés anorganiques de plomb difficilement solubles dans l'eau a été confirmée après ingestion, contact avec la peau et inhalation.





**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm] / )

Acide sulfurique:

inhalativ, Rat, NOAEL: 0,3 mg/m<sup>3</sup> air (OCDE 412); N'est pas classée.

Pâte de plomb:

Les composés anorganiques de plomb sont des poisons cumulatifs et ils peuvent être absorbés par l'organisme suite à une ingestion ou à une inhalation.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide sulfurique:

N'est pas classée.

Pâte de plomb:

N'est pas classée.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Acide sulfurique:

Cette substance n'est pas classée comme toxique pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique

Poisson, Lepomis macrochirus, CL50 (96h) > 16 - < 28 mg/l

Invertébrés aquatiques, Daphnia magna, LC50 (48h) > 100 mg/l (OCDE 202)

Algues (le taux de croissance), Desmodesmus subspicatus, EC50 (72h) > 100 mg/l (OCDE 201)

Poisson, Jordanella floridae, NOEC (65d) 0,025 mg/l

Invertébrés aquatiques, Tanytarsus dissimilis, NOEC 0,15 mg/l

Boue activée, NOEC (37d) Env. 26 g/l

Pâte de plomb:

Cette substance a été classées nocive pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique

Toxicité pour les poissons: CL50 (96h) > 100 mg/l

Toxicité pour les daphnies: CE50 (48h) > 100 mg/l

Toxicité pour les algues: CI50 (72h) > 10 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Acide sulfurique:

Biodégradabilité

Non biodégradable L'acide sulfurique est un acide minéral fort (pKa = 1,92), qui se dissocie (dans des conditions de pH pertinentes pour l'environnement) facilement dans de l'eau pour former des ions hydrogène et des ions sulfates, et qui se mélange entièrement à l'eau. Les ions hydrogène réagissent (OH) et sont neutralisés par la formation d'eau. Les ions sulfate sont absorbés par différents types de minéraux présents dans la nature.

Dégradation chimique

Hydrolyse

L'acide sulfurique est un acide minéral fort (pKa = 1,92), qui se dissocie (dans des conditions de pH pertinentes pour l'environnement) facilement dans de l'eau pour former des ions hydrogène et des ions sulfates, et qui se mélange entièrement à l'eau. C'est pourquoi, à toutes les concentrations pertinentes pour l'environnement, cette substance contient un anion sulfate et un cation hydronium qui réagit avec les ions hydroxydes pour donner de l'eau.





**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

Transformation photochimique

Aucune transformation photochimique n'est à attendre.

Pâte de plomb:

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Acide sulfurique:

L'acide sulfurique est un acide minéral fort (pKa = 1,92), qui se dissocie (dans des conditions de pH pertinentes pour l'environnement) facilement dans de l'eau pour former des ions hydrogène et des ions sulfates, et qui se mélange entièrement à l'eau. Les ions hydrogène et sulfate ainsi obtenus sont, par nature, présents dans l'eau et les sédiments, et une bioaccumulation de ces ions n'est pas à attendre.

Pâte de plomb:

Le plomb anorganique est considéré comme bioaccumulatif dans l'environnement, et il peut se déposer dans les organismes aquatiques et terrestres (plantes et animaux).

Le facteur de bioconcentration (BCF), eau douce: 4,553 l/kg (Poids humide).

Le facteur de bioconcentration (BCF), sol : 0,39 kg/kg (Poids à sec).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Acide sulfurique:

L'acide sulfurique est un acide minéral fort (pKa = 1,92), qui se dissocie (dans des conditions de pH pertinentes pour l'environnement) facilement dans de l'eau pour former des ions hydrogène et des ions sulfates, et qui se mélange entièrement à l'eau. Les ions hydrogène et sulfate ainsi obtenus sont, par nature, présents dans l'eau et les sédiments. Les ions hydrogène contribuent au pH local et ils sont potentiellement mobiles.

Pâte de plomb:

Ce produit contient des composés anorganiques de plomb difficilement solubles pouvant probablement être absorbés par le sol et les sédiments. Une faible mobilité est à attendre.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Acide sulfurique:

L'acide sulfurique n'est pas une substance PBT ni vPvB

Pâte de plomb:

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII du Règlement REACH ne s'appliquent pas aux substances anorganiques.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Les points de vente, fabricants et importateurs de batteries reprennent les batteries usagées et les déposent auprès de centres de traitement secondaire pour le plomb afin qu'elles soient traitées.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160601 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; piles et accumulateurs; accumulateurs au plomb; déchet dangereux

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2800

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Accumulateurs inversables remplis d'électrolyte liquide

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** -



**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

Étiquettes: 8



Code de classement: C11  
 Dispositions spéciales: 238 295 598  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Les batteries AGM sont des batteries protégées des fuites (règlement spécial 238) et ne sont soumises à aucune des dispositions ADR / RID si elles sont protégées des courts-circuits.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2800  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Accumulateurs inversables remplis d'électrolyte liquide  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C11  
 Dispositions spéciales: 238 295 598  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2800  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** BATTERIES, WET, NON-SPILLABLE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 29, 238  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-A, S-B

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Les batteries AGM sont des batteries protégées des fuites (règlement spécial 238) et ne sont soumises à aucun des codes IMDG si elles sont protégées des courts-circuits.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2800  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** BATTERIES, WET, NON-SPILLABLE



**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A48 A67 A164 A183

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden

Passenger LQ: Forbidden

Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 872

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): No limit

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 872

IATA-Quantité maximale (cargo): No limit

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Les batteries AGM sont des batteries protégées des fuites (règlement spécial A67) et ne sont soumises à aucun des codes IATA DGR si elles sont protégées des courts-circuits.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm] /

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30

**Information supplémentaire**

Dans le respect des directives relatives aux batteries et des lois nationales, les batteries contenant de l'acide et du plomb doivent porter le symbole d'une poubelle barrée (avec le symbole chimique du plomb Pb juste en-dessous) ainsi que le symbole de recyclage ISO.

**Législation nationale****Information supplémentaire**

Note: Ce produit est un «article» et n'est pas un objet qui est tenu de délivrer de Fiche de données de sécurité (FDS) par la réglementation concernant les substances chimiques. Cette FDS propose volontairement des informations utiles pour votre sécurité de manipulation et protection de l'environnement.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Chapitre: 1.1





**Non-Spillable-Batterie (absorbent glass mat) mit absorbierter, verdünnter Schwefelsäure**

00377-0099

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux. (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

